

M. l'Orateur: Je comprends l'intention du député, mais il faut quand même procéder d'une manière ordonnée. Ou bien le ministre a la parole, ou bien il ne l'a pas. S'il a cédé la parole, il ne peut parler une deuxième fois sans le consentement unanime de la Chambre. Je ne veux certes pas empêcher le ministre de faire une deuxième déclaration, mais, comme l'a souligné le député de Comox-Alberni (M. Barnett), nous ne sommes pas en comité plénier, et nous devrions suivre la procédure habituelle.

L'hon. M. Mackasey: En outre, monsieur l'Orateur, je crains fort les longues questions.

M. Barnett: Si d'autres députés ont de brèves questions à poser, que vous êtes disposé à accepter, je leur céderai la parole.

M. l'Orateur: Le ministre me semble avoir maintenant terminé.

M. M. T. McCutcheon (Lambton-Kent): A propos de cette mesure, je voudrais signaler au ministre que les échanges d'idées et les discussions comme ceux que nous avons eus sont très profitables. Mon premier commentaire se fondait directement sur le texte même. Vu l'explication du ministre et la prérogative des femmes de changer d'idée, prérogative, à mon avis, qui s'étend aussi aux députés, je remercie le ministre de son explication et je retire mon objection.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): J'ai une petite remarque à faire sur le point qu'on est en train de discuter. Comme les députés l'ont dit, l'amendement est extrêmement important et j'ai beaucoup de considération pour les efforts des députés néo-démocrates, mais je pense que le mot important qu'ils ont oublié est le mot «finance». Le ministre a apporté des précisions sur cette question. Elle a de nombreuses ramifications qui ne sont pas très bien comprises, mais de la façon dont je vois les choses, il n'existe pas de règle stricte. Je ne veux pas interrompre la conversation du ministre, mais j'espère bien qu'il m'écoute. Sauf erreur, cette question est prévue par le Règlement, et chaque cas est étudié individuellement. Il y a donc possibilité de corriger les injustices ou les ambiguïtés. Je vois que le ministre opine du bonnet, et j'en déduis que le bill contient une certaine sauvegarde. C'est donc avec un très grand regret que je n'appuierai pas l'amendement du NPD.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Je m'intéresse depuis longtemps à l'interprétation de la Commission d'assurance-chômage des mots «directement intéressé». Cette disposition a été invoquée de diverses façons et des modifications ont été apportées pour diverses raisons lors de décisions rendues par la Commission. En ce qui concerne le financement, je présume que le ministre n'entend pas les personnes qui font un don. Il s'intéresse davantage au financement direct, et cet article a probablement une signification différente. De nombreux syndicats partici-

[M. Barnett.]

pent au financement, mais non à la décision concernant le déclenchement d'une grève ou la teneur des négociations, et ils ne sont nullement rémunérés en l'occurrence. Cela nécessite une décision du ministre analogue à celle qu'il a prise au sujet de la Hudson Bay Mining pour distinguer entre les corps de métier et le syndicat industriel en cause. Telle n'a pas toujours été la décision de la Commission d'assurance-chômage. A maintes reprises, sa décision a été différente.

C'est l'une des raisons pour lesquelles mes collègues et moi-même tenons à laisser les termes «directement intéressé». La personne qui travaille pour la Hudson Bay Mining and Smelting Corporation s'intéresse évidemment à ce que la société fait, aux conséquences financières ou autres de ses actions. Quoi que fasse la société, ses employés en subissent les conséquences, même s'ils se trouvent dans une autre région ou dans une autre ville. Il y a eu de nombreux malentendus à ce sujet et les interprétations peuvent être diverses. Je ne doute pas que le ministre prenne les bonnes décisions, mais je ne fais pas confiance à la Commission. Elle a rendu des décisions favorables ou défavorables. Elle a parfois autorisé le versement de prestations, elle l'a parfois refusé pour des raisons qui me semblent vagues. Il faudrait donc que des milliers de règlements soient incorporés au bill. Ces règlements grouperaient des décisions prises à diverses étapes, chacune pouvant devenir un précédent. Le ministre est sûrement au courant de cas, qui semblent identiques, où on en est arrivé à des conclusions totalement différentes. Les mots se prêtent ici à diverses interprétations, et je doute qu'ils donnent les résultats qu'en espère le ministre.

• (12.40 p.m.)

J'aimerais aussi qu'il existe une certaine protection contre la possibilité, pour un groupe d'employés qui décident de prendre un congé, de toucher des prestations d'assurance-chômage pendant ce temps-là. Un petit groupe d'employés dans une grande entreprise pourrait sûrement s'arranger pour le faire. Si nous gardons les mots «directement intéressé» dans le bill, je sais que les arbitres et tous les autres qui ont à prendre des décisions à la Commission d'assurance-chômage, pourront leur donner diverses interprétations. Le ministre a mentionné le jugement de la Hudson Bay auquel il s'intéressait, mais je connais au moins une demi-douzaine de cas où ce jugement a été renversé. Une fois que le présent bill sera décrété, nous, comme députés, ne pourrions plus exercer d'influence sur les jugements qui seront rendus. Nous serons laissés entièrement à la merci de ceux qui l'interpréteront.

Je connais un cas où un syndicat avait deux unités de négociation à l'œuvre dans une usine. Comme travailleur industriel, j'avais toujours cru que dans une usine il y avait trois niveaux: la direction, le personnel de bureau et les autres travailleurs. Je n'avais aucun rapport avec le personnel de bureau ou la direction, mais cette dernière entretenait d'étroits rapports avec le personnel de bureau. A la mine Hollinger, nous avons organisé le